

LEADER 2014-2020	GAL CAUSSES CÉVENNES MAJ mars2017	
ACTION	1	<i>Promouvoir des stratégies collectives de développement économique basé sur les ressources locales</i>
SOUS-MESURE	19.2 – Aide à la mise en œuvre d’opérations dans le cadre de la stratégie de développement local mené par les acteurs locaux	
DATE D’EFFET	Date de signature de la présente convention/et ou de l’avenant ou notification	
1) Description générale et logique d’intervention		
<i>a) orientations stratégiques du programme LEADER</i>		
<ul style="list-style-type: none"> • Domaine prioritaire du PDR : P1 : favoriser le transfert de connaissances et d’innovation dans les secteurs de l’agriculture et de la foresterie, ainsi que dans les zones rurales • Orientations stratégiques LEADER : un développement économique solidaire 		
<i>b) Objectifs stratégiques et opérationnels</i>		
<p>Eléments de contexte :</p> <p>Le diagnostic met en avant les richesses et les ressources locales du territoire ainsi que son caractère quasi « insulaire » ce qui induit la nécessité d’avoir un développement endogène, autour de ces ressources locales, matérielles et immatérielles, existantes et/ou à créer sur le territoire. Il est pointé la nécessité d’engager un positionnement du territoire autour d’une plus-value des ressources locales d’une part et d’autre part de l’innovation en lien avec les ressources locales.</p> <p>Objectifs de la Fiche-Action :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir des filières liées aux ressources locales • Aider à structurer des activités émergentes liées aux ressources du territoire et porteuses de développement économiques • Positionner le territoire du GAL comme territoire d’innovation en lien avec les ressources locales 		
<i>c) Effets attendus</i>		
<ul style="list-style-type: none"> • Les filières du territoire sont renforcées • De nouvelles filières sont développées • Le territoire est identifié comme lieu d’innovation • De nouvelles activités sont créées 		

2) Type et description des opérations

- Soutien à l'émergence des filières économiques du territoire
- Soutien à l'animation de projets de développement des filières économiques du territoire
- Soutien à la réalisation d'études actions visant à développer les filières économiques du territoire
- Soutien à l'organisation de formations visant à développer, structurer les filières et visant à promouvoir l'innovation auprès du tissu économique du territoire
- Réalisation d'événements autour de l'innovation sur le territoire du GAL

 Les projets relatifs aux énergies fossiles ne sont pas éligibles

3) Type de soutien

Subvention

4) Liens avec d'autres réglementations

Le taux d'aide publique est fixé dans le respect de la réglementation communautaire sur les aides d'Etat et des règles nationales en termes d'autofinancement minimum

5) Bénéficiaires

- Collectivités territoriales et leurs groupements
- Etablissements publics
- Organismes consulaires
- Association Loi 1901
- GIEE
- GIE
- Entreprises Coopératives
- CUMA

6) Coûts admissibles

Dépenses immatérielles :

- Conception d'outils de communication
- Frais de mise en service et d'hébergement de site internet
- Coûts de personnel (salaires bruts chargés)
- Frais de déplacement, de restauration et d'hébergement rattachés à l'opération calculés sur le réel (si la structure bénéficiaire dispose d'un barème, les frais de déplacement pourront être calculés sur cette base)
- Location de matériel

- Location de salle
- Diagnostics et études pré-opérationnelles et opérationnelles stratégiques
- Prestation de conseil et d'animation externes
- Frais de réception
- Coûts d'organisation et de mise en œuvre des formations : conception, logistique (locations de salles, matériel de formation), supports pédagogiques, intervention des formateurs, frais de déplacement sur site des formateurs et intervenants (sur la base du barème de la structure lorsqu'il existe, ou, à défaut, sur la base des coûts réels), prestation de services d'organismes de formation et d'intervenants.

Dépenses matérielles :

- Matériels ou équipements en lien direct avec l'opération (mobilier, informatique, technique)
- Frais d'impression

7) Conditions d'admissibilité

Conditions d'éligibilité du demandeur

- Pour la réalisation d'événements autour de l'innovation sur le territoire du GAL :
- Le porteur de projet est le GAL

Conditions d'éligibilité du projet :

- Localisation du projet sur le territoire du GAL
- Soutien à l'émergence de projets de développement des filières économiques du territoire :
- Les acteurs et étapes de la filière sont identifiés (une note présente les phases et acteurs mobilisés ou à mobiliser)
 - L'action a un lien avec une ressource locale (matérielle ou immatérielle). Une note précise la ressource locale mobilisée
- Soutien à l'animation de projets de développement des filières économiques du territoire
- Le projet s'inscrit dans un partenariat local (une convention cadre signée avec des acteurs locaux (publics et/ou privés), a minima tripartite, est présentée)

8) Eléments concernant la sélection des opérations

Les projets seront appréciés suivant les principes de sélection suivants :

- Transition énergétique
 - Contribution au développement durable (dimension environnementale)
- Impact territorial
 - Cohérence territoriale

- Contribution à la dynamique du vivre ensemble (dimension sociétale)
- Contribution aux stratégies et politiques territoriales
- Contribution à dynamique économique du territoire
- Envergure du projet
- Caractère pilote du projet
 - Caractère innovant du projet
 - Pérennité du projet

Une grille de sélection s'appuyant sur ces principes est élaborée par le comité de programmation.

9) Montants et taux d'aide applicables

Le taux maximal d'aide publique est de 80% mais il peut être limité le cas échéant à un pourcentage inférieur suivant les dispositions des régimes d'aides d'état applicables.

Le taux de cofinancement du FEADER est de 80%.

10) Informations spécifiques sur la fiche-action

a) Suivi

Modalités d'évaluation spécifiques à la mesure : Evaluation ex-post

Questions évaluatives : De quelle manière les actions engagées ont-elles permis de renforcer les filières du territoire ?

Indicateurs :

TYPE D'INDICATEURS	INDICATEURS	CIBLE
Réalisation	Nombre de filières renforcées	3
Réalisation	Nombre de filières émergentes accompagnées	2
Réalisation	Nombre d'évènements mis en place autour de l'innovation	2
Résultats	Taux d'entreprises impliquées dans des démarches de filière	Taux compris entre 15% et 25%